



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Sécurisation des accès et des enceintes des établissements pénitentiaires

Question écrite n° 6457

Texte de la question

Mme Florence Goulet interroge M. le ministre d'État, garde des sceaux, ministre de la justice, sur la grande dégradation de la sécurisation des accès et des enceintes des établissements pénitentiaires. Comme l'actualité récente l'a montré, la politique de l'excuse qui caractérise la politique pénale du pays depuis trop longtemps aboutit à cette situation révoltante où les vies des agents pénitentiaires et même de leurs familles - du fait des menaces et chantages de ces mafias - sont mises en danger. Les établissements sont devenus les cibles de voyous et mafias en tous genres qui n'hésitent pas à tirer à l'arme lourde sur les établissements, sans compter les projections de produits illicites, par drone parfois. La sécurité des établissements pénitentiaires, à l'intérieur comme à l'extérieur, est de plus en plus mal assurée. Les forces de police et de gendarmerie ne peuvent être mobilisées en permanence sur les lieux. Il serait possible cependant de mobiliser des équipes locales de sécurité pénitentiaires, mais cela n'est pas systématiquement mis en œuvre. De même, afin de limiter les risques d'agression violente, comme à Incarville, mais aussi réduire le temps des agents ainsi gaspillé, alors qu'il pourrait être affecté à une meilleure sécurisation des accès, il semble très souhaitable que la visioconférence devienne la règle pour les extractions judiciaires, voire pour certaines extractions médicales. Aussi, elle lui demande s'il entend mettre en œuvre une politique de protection des établissements pénitentiaires et de leurs agents pour répondre aux dangers que représentent aujourd'hui les narcotrafiquants et autres mafias qui gangrènent le pays.

Données clés

Auteur : [Mme Florence Goulet](#)

Circonscription : Meuse (2^e circonscription) - Rassemblement National

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 6457

Rubrique : Lieux de privation de liberté

Ministère interrogé : [Justice](#)

Ministère attributaire : [Justice](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [6 mai 2025](#), page 3212